

Rapport sur l'Action Sociale du Régime Agirc en 2007

Synthèse

agirc

RETRAITE DES CADRÉS



Première Partie

SYNTHESE DU RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE AGIRC EN 2007

Le fonds social en 2007

➤ Nombre d'institutions de retraite	23
➤ Dotation sociale + 0,7 % par rapport à 2006	98 M€
➤ Résultat du fonds social + 56,2 % par rapport à 2006	43,9 M€
➤ Charges d'exploitation - 1 % par rapport à 2006	90,3 M€
➤ Utilisation de la dotation sociale (par les charges d'exploitation) - 2 points par rapport à 2006	92 %
➤ Disponibilités à long terme Soit 13,81 mois de charges	137,9 M€
➤ Engagements hors bilan	23,4 M€

Les principales charges et ressources du fonds social

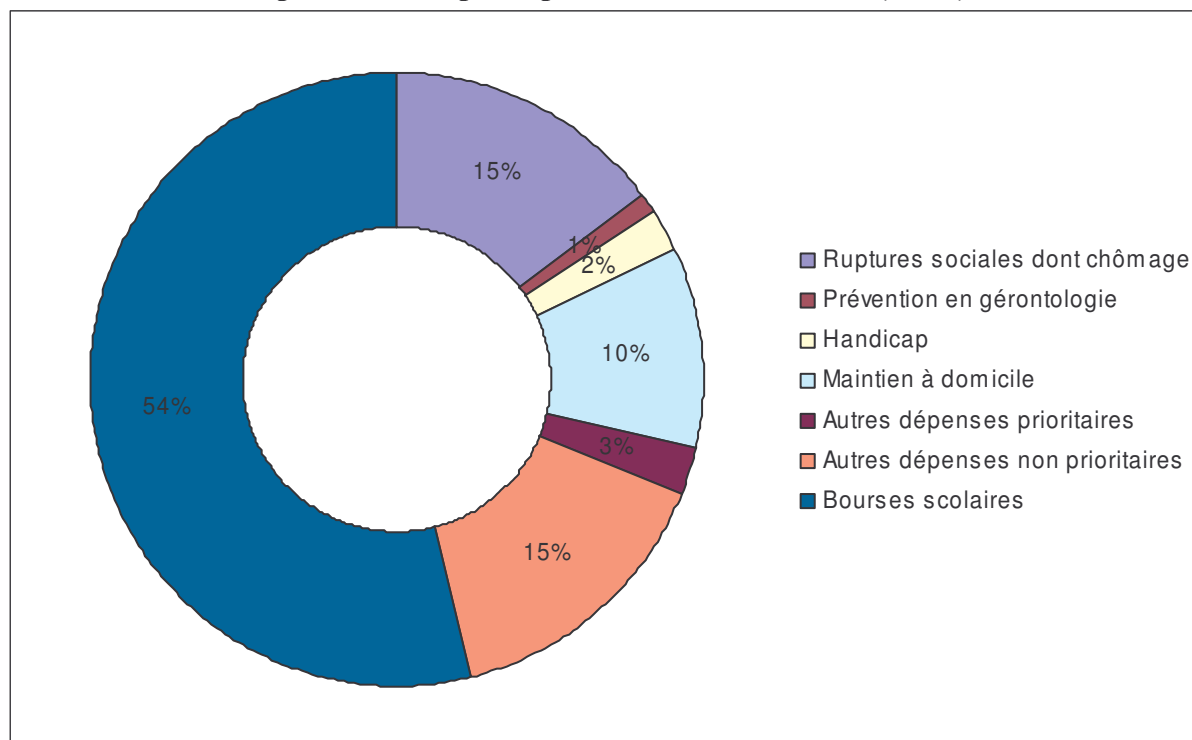
	2007	2006 <i>€ constants</i>
➤ Résultat financier	34,6 M€	20,2 M€
➤ Résultat exceptionnel	-0,8 M€	-1 M€
➤ Résultat d'exploitation	10,3 M€	9,1 M€
➤ Résultat du fonds social	43,9 M€	28,1 M€

Le résultat excédentaire 2007 viendra alimenter la réserve action sociale 2008

Les principales dépenses du fonds social

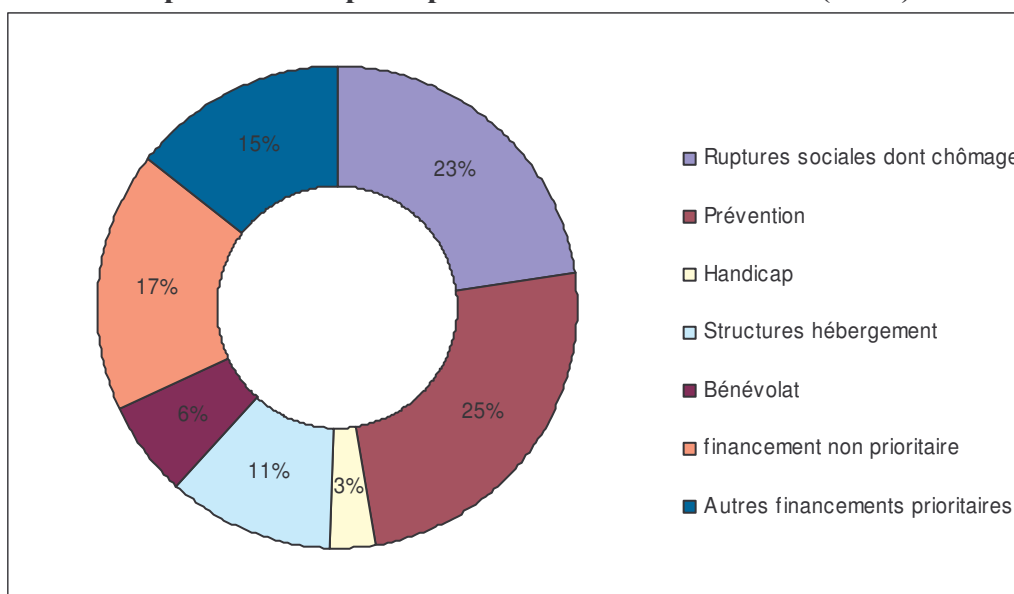
	2007	2006 <i>€ constants</i>
Aides financières individuelles - 18 % par rapport à 2006	31,4 M€	38,4 M€
31 % d'aides prioritaires dont :	9,8 M€	12,9 M€
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	5,7 M€	8,5 M€
Accompagnement perte d'autonomie	4,1 M€	4,4 M€
69 % d'aides non prioritaires dont :	21,6 M€	25,5 M€
Bourses scolaires	16,8 M€	21,4 M€
(- 21 % par rapport à 2006)		
Autres	4,8 M€	4,1 M€

Répartition des principales aides individuelles (en %)



	2007	2006 <i>€ constants</i>
Financement collectif + 33 % par rapport à 2006	16,2 M€	12,2 M€
dont 83 % de financements prioritaires	13,4 M€	10,6 M€

Répartition des principaux financements collectifs (en %)

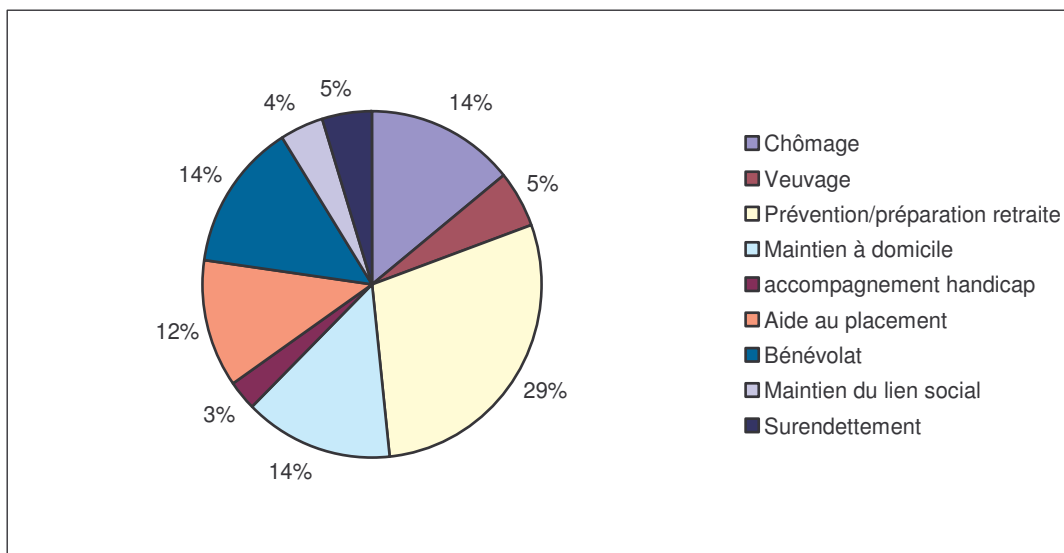


Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	5 M€
dont :	
subventions	4,2 M€
prêts	0,8 M€
Nombre de places souscrites en 2007	408
dont 343 dans des EHPAD + 162 % par rapport à 2006	
Le nombre de places total au 31/12/07 déduction faite des 65 droits réservataires échus en 2007	6 973
Financement des places en accueil de jours	3 300 jours

**Le fonctionnement de l'action sociale
(charges de personnel et de fonctionnement) :**

Charges de personnel et de fonctionnement	38,8 M€
dont actions de service (ECO)	12,5 M€
dont Pilotage, Management et fonctions centrales	10,7 M€
dont Commissions sociales	1,2 M€
Salariés en ETP	346,46
dont ETP des Actions de service	112,15
dont ETP du Pilotage/Management/Fonctions centrales	96,33
dont ETP pour les commissions sociales	9,55

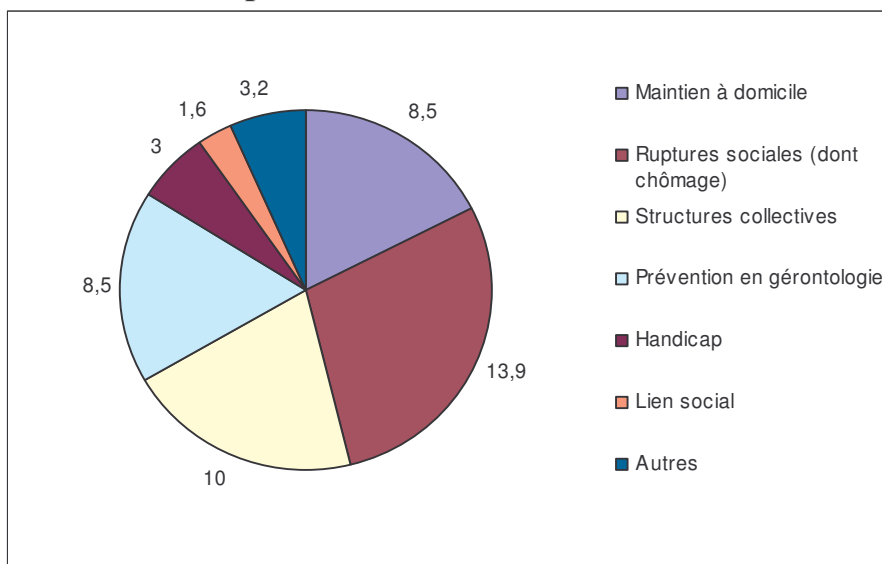
Répartition des ETP des actions de service (en %)



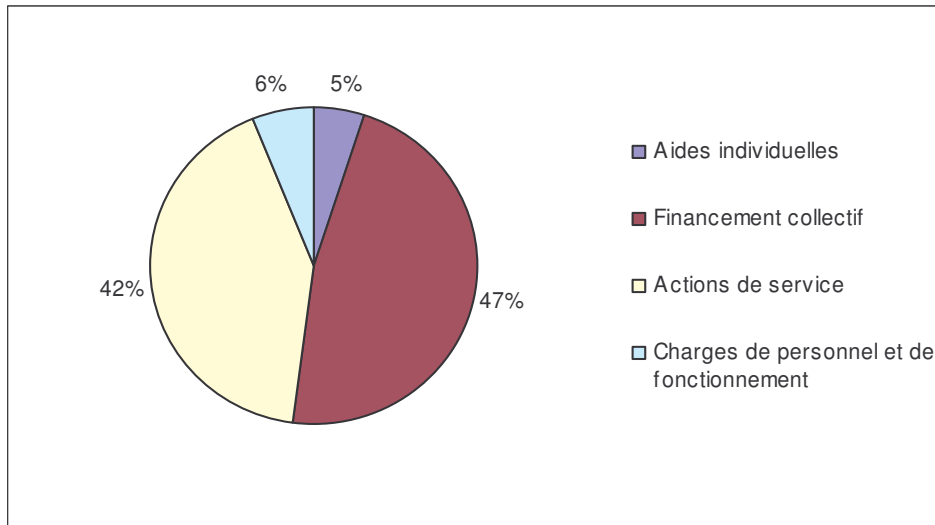
Les orientations prioritaires

	2007	2006 <i>€ constants</i>
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires (incluant les charges de personnel et les actions de service)	48,8 M€	48,8 M€
% de la dotation sociale	50%	
46%		
dont :		
Maintien à domicile	8,5 M€	7,3 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	13,9 M€	14,7 M€
Structures collectives	10 M€	10,5 M€
Prévention	8,5 M€	9,2 M€
Handicap	3 M€	3 M€
Lien social	1,6 M€	1,6 M€
Autres (bénévolat, aide aux aidants)	3,2 M€	2,5 M€

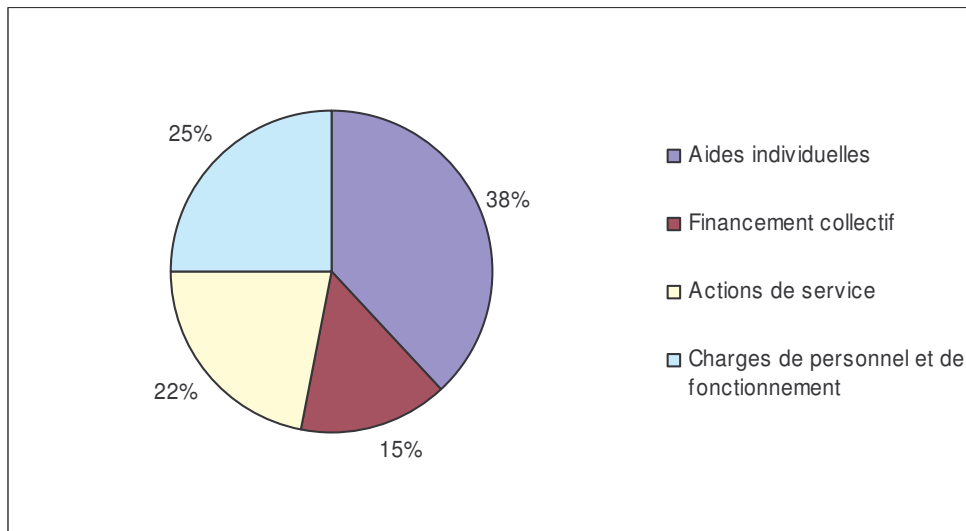
Répartition en millions d'euros



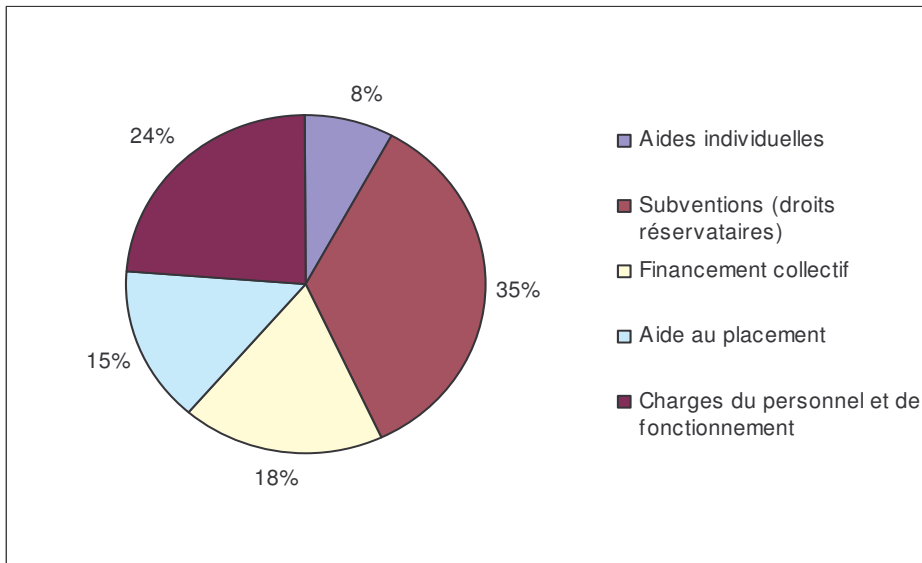
La prévention en gérontologie (en %)



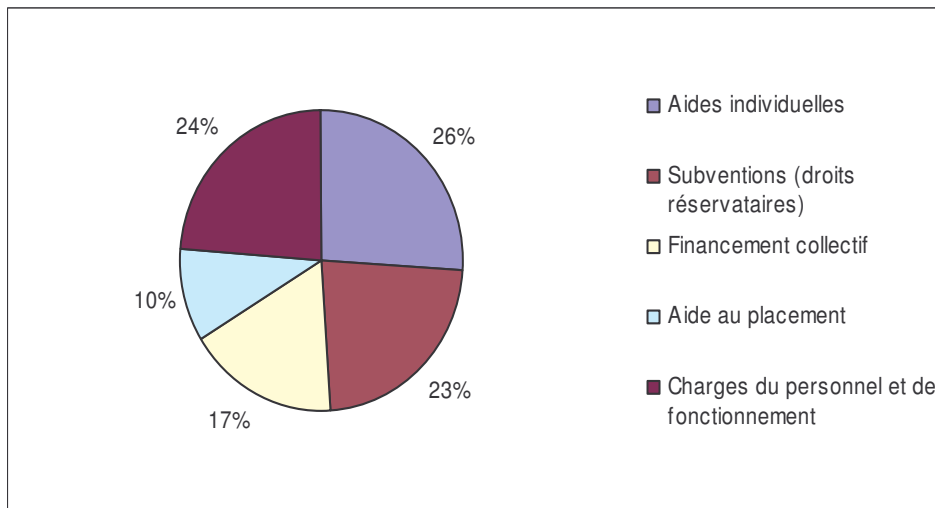
La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



L'accompagnement des personnes handicapées (en %)

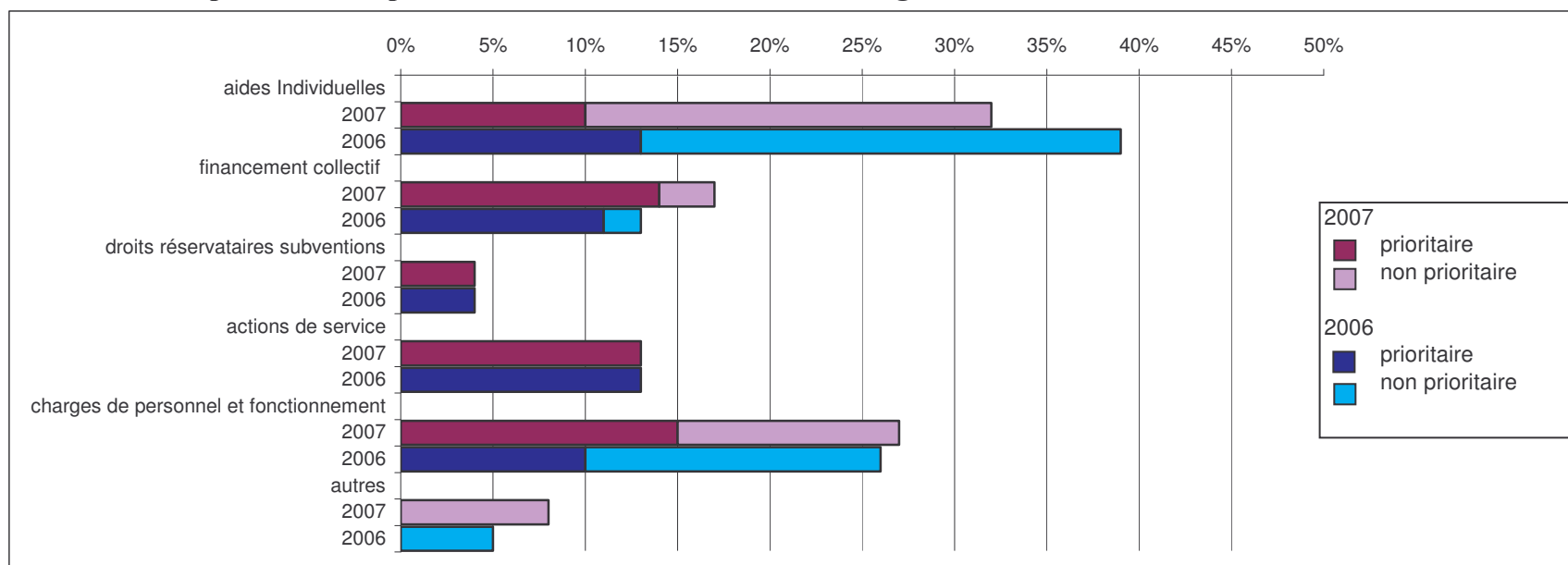


Synthèse des orientations prioritaires 2007

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% dotation
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	5 722 058	8 952 778	49 575	675 311	7 169 545	4 483 798	27 053 065	28%
Rupture sociale	4 612 854	3 677 370			2 442 617	3 139 822	13 872 663	14%
Prévention en gérontologie	351 172	4 021 736			3 605 397	514 106	8 492 411	9%
Accompagner le handicap	752 910	504 294		675 311	334 452	771 594	3 038 561	3%
Maintien du lien social	5 122	749 378	49 575		787 078	58 276	1 649 429	2%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	4 039 893	3 437 265	4 653	3 545 382	5 634 408	2 765 752	19 427 354	20%
Maintien à domicile	3 218 686	1 271 796			1 886 312	2 095 718	8 472 512	9%
Structures PA	772 263	1 817 956		3 545 382	3 313 308	614 042	10 062 951	10%
Aide aux aidants	48 944	347 503	4 653		434 788	55 993	891 881	1%
BENEVOLAT PRIORITAIRE		1 046 102			1 180 617	76 904	2 303 623	2%
TOTAL	9 761 951	13 436 145	54 228	4 220 693	13 984 570	7 326 454	48 784 041	50%

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale

Les orientations prioritaires représentent 50 % de la dotation sociale Agirc 2007



Conclusion

L'augmentation du résultat du fonds social ne doit pas masquer une réelle évolution des engagements pris par les institutions, dans leur politique d'action sociale.

En effet, ce résultat se traduit principalement (72 %) dans le résultat financier lui-même lié aux entités périphériques ayant une activité plus ou moins autonome des fonds sociaux.

Par exemple : pour un établissement pour personnes âgées dépendantes, son exploitation (type SARL) n'est pas financée par les institutions (mais par l'assurance maladie, le conseil général et les résidents), alors que l'excédent d'une année viendra augmenter le résultat financier et par conséquent celui du fonds social.

L'analyse présentée dans ce rapport consiste donc à traduire une image fidèle de l'action sociale engagée par les institutions en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont réalisées.

Ainsi, en 2007, la progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires, initiée en 2006, se poursuit de manière sensible. En effet, ces dépenses atteignent **50 % de la dotation sociale du régime** contre 46 % en 2006 et 41 % en 2005.

Le seuil de 50 % est important puisqu'il traduit la volonté des institutions Agirc de consacrer la moitié de leur dotation sociale aux axes prioritaires perçus donc comme incontournables dans la définition du contenu de leur action sociale.

La prévention de la perte d'autonomie reste le premier axe où se concentrent 28 % des engagements des institutions, **en progression de 2 points** par rapport à 2006. Ainsi, les institutions soutiennent les personnes en situation de rupture sociale, accompagnent les personnes handicapées et les personnes âgées isolées et tentent de prévenir les risques liés à l'avancée en âge.

Le second axe correspond à l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile ou en établissement et des aidants des personnes en perte d'autonomie. Cet axe **progressé de 3 points** par rapport à 2006 et la progression la plus forte concerne les actions en faveur des aidants, **+156 %** par rapport à 2006.

Une analyse sur les différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- Les financements collectifs sont en progression de 33 %. 83 % de ces financements sont dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 31,4 M€ mais en diminution de 18 % par rapport à 2006. Seules 31% des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire. En effet, les bourses scolaires représentent 78 % des aides individuelles non prioritaires. Toutefois, les réductions constatées en 2007 (- 21 %) et en 2006 (- 9 %) sont très significatives.
- Le personnel en ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constitue 32 % du personnel de l'action sociale.

Le système d'information et le traitement mis en place en 2006 ont été utilisés pour la deuxième année consécutive par les institutions. Ils permettent une meilleure restitution des informations dans les domaines de l'action sociale et notamment les secteurs prioritaires. Les

comparaisons proposées avec l'année 2006 sont faites à périmètre constant et marquent donc les axes de progrès pour l'ensemble du régime.

Enfin, l'année 2007 a également vu aboutir d'importantes réflexions structurantes pour la prochaine période :

- la mise en place des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco,
- le plan médico-social et sanitaire 2008-2012.

Plus globalement, les actions menées tant au travers du travail inter institution qu'au sein de chaque groupe de protection sociale, visent à renforcer la qualité du service rendu et l'optimisation des moyens existants.

Pour compléter les informations contenues dans le rapport sur l'action sociale du régime, une vision institution par institution, où sont consignés les principales dépenses et notamment le pourcentage d'utilisation de leur dotation sociale au regard des axes prioritaires, est présentée en troisième partie de ce rapport. Elle permet à chaque institution de mettre en perspective son action sociale au regard de l'ensemble du régime Agirc.

